

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Opération Mamba : Justin Ndoundangoye à la barre aujourd'hui

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Le procès de l'ancien ministre des Transports et ancien député de Franceville, Justin Ndoundangoye, s'ouvre ce matin à la salle d'audience correctionnelle du Palais de justice de Libreville. Appelé à la barre le 11 novembre dernier, pour être entendu sur les faits de prise illégale d'intérêt, concussion, complicité de concussion, association de malfaiteurs, l'audience n'avait finalement pas eu lieu ce jour-là. Justin Ndoundangoye, par le biais de ses conseils, avait sollicité un renvoi de l'affaire au 26 novembre 2021. Estimant ne pas être prêt pour pouvoir plaider. L'un de ses avocats, Me Cédric Maguisset, avait évoqué plusieurs raisons à ce sujet. Parmi lesquelles le manque de temps de son client pour pré-

parer sa défense, l'absence de certains éléments du dossier mis à sa disposition et aussi les dépositions de certains témoins que l'avocat dit ne pas avoir reçu à temps pour les consulter. Pour Me Cédric Maguisset, la date du 26 novembre était appropriée pour espérer être prêt. Il l'avait d'ailleurs souligné et rassuré en ces termes : " Nous serons prêts le 26 et j'ai la ferme conviction que le tribunal nous suivra, parce que nous ferons la démonstration de ce que les faits à tort retenus contre M. Ndoundangoye sont dénués de tout fondement ". Il convient de rappeler que Justin Ndoundangoye sera à la barre en compagnie de Jean-Aimé Nziengu, un cadre de l'Autorité de régulation des transports ferroviaires (ARTF). Lequel doit également répondre des mêmes faits.



L'ancien ministre des TP Justin Ndoundangoye à la barre ce jour.

## Guietsou : un mort et trois blessés graves dans une collision

F.N  
Guietsou/Gabon

UNE collision entre un grumier et un véhicule de marque Toyota pick-up a fait, le 23 novembre passé, un mort à Guietsou, chef-lieu du département de la Mougilaba dans la province de la Ngounié. La victime, Carlin Batsielili, un ouvrier gabonais, est décédée sur-le-champ. Trois autres personnes ont été grièvement blessées. Selon les renseignements recueillis sur place, le grumier et le pick-up accidentés appartiennent à la société Cora Wood. Une source proche du dossier indique que les faits se sont produits vers 14 heures. Le mastodonte conduit par Diallo Amadou fait partie d'un convoi qui a roulé la veille, mais est tombé en panne. Le chef d'exploitation, Geoffroy Reke, a pour mission d'aller déposer l'équipe chargée de l'aménagement en forêt. Après s'être rassuré que tous les



Les deux véhicules au sortir de l'impact.

grumiers chargés étaient rentrés, il embarque le personnel dans le pick-up et prend la route. Derrière lui, le chauffeur du grumier, Diallo Amadou, parvient à remettre son véhicule en marche et démarre à son tour. Sauf que les deux automobilistes vont se croiser à la hauteur d'une zone au relief accentué située à un tournant. Ils se retrouvent donc nez à nez. Le grumier chargé ne disposant pas de convoyeur. De même,

la route est considérablement rétrécie à cet endroit de sorte que la collision est inévitable. La remorque du mastodonte entraîne le petit transporteur sur près de 15 mètres avant de s'immobiliser. L'ouvrier Carlin Batsielili est mortellement touché. Trois autres occupants du Toyota, blessés gravement ont immédiatement été évacués vers l'hôpital de l'Alliance chrétienne à Bongolo, à Lebamba.

## Le clin d'œil de *Lybek*

